

# Dépenses relatives aux politiques du marché du travail en 2004

## Statistiques en bref

### POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

12/2006

Auteur

Africa MELIS

## Contenu

Les dépenses de PMT représentent 2,3 % du PIB de l'UE15, mais des différences sensibles existent selon les pays ..... 1

Il n'y a pas de rapport entre les dépenses de PMT en pourcentage du PIB et le niveau du chômage..... 2

Le niveau des dépenses de PMT en SPA par chômeur fait apparaître de faibles niveaux de dépenses dans les nouveaux pays de l'UE ..... 2

Les dépenses en aides PMT (essentiellement les allocations chômage) représentent près des deux tiers du total des dépenses de PMT ..... 4

La formation reste le poste de dépenses le plus important pour les interventions actives ..... 5

Dans plus de la moitié des pays, la part la plus importante des dépenses consacrées aux mesures de PMT est transférée aux employeurs..... 6

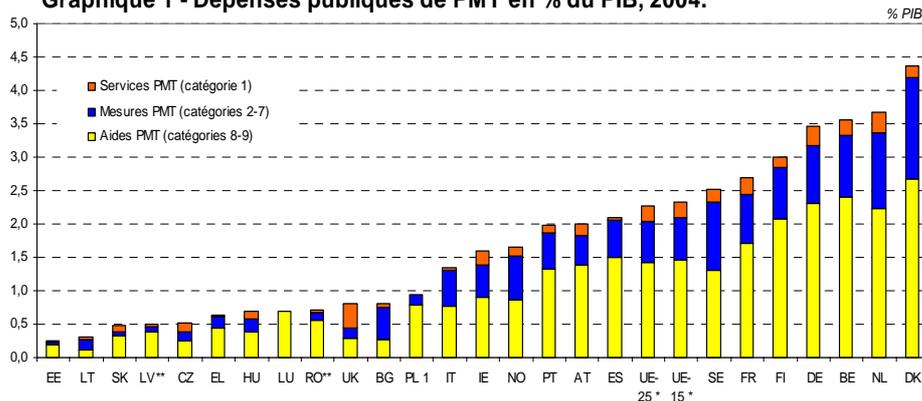
En 2004, les pays de l'UE25 ont dépensé 2,3 % de leur PIB combiné au titre d'interventions en vue d'aider les chômeurs et autres groupes défavorisés à s'intégrer dans le marché du travail.

Les indicateurs des dépenses de PMT par rapport au PIB qui tiennent compte du niveau sous-jacent de chômage et l'analyse des dépenses par chômeur fait apparaître des différences sensibles dans les montants dépensés selon les pays.

Dans plus de la moitié des pays étudiés, la plus forte part des dépenses consacrées aux mesures de PMT correspond aux transferts aux employeurs, sous la forme de subventions en espèces ou de réductions de prélèvements obligatoires.

### Les dépenses de PMT représentent 2,3 % du PIB de l'UE-25, mais des différences sensibles existent selon les pays

Graphique 1 - Dépenses publiques de PMT en % du PIB, 2004.



\* Estimations Eurostat.

\*\* Les données font référence à 2003.

<sup>1</sup> Données OCDE.

Source : Eurostat, base de données "Politique du marché du travail", mars 2006.

En 2004, les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail (PMT) dans l'Union européenne (UE-25) atteignaient 2,3 % du PIB (tableau 1)<sup>1</sup>, mais le niveau des dépenses variait considérablement entre les pays (graphique 1)<sup>2</sup>. Au Danemark, les dépenses PMT représentaient près de 4,4 % du PIB et les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la Finlande dépensaient également plus de 3 % de leur PIB.

Les données PMT pour l'année 2004 englobent, pour la première fois, des données complètes relatives aux dépenses publiques consacrées aux services de PMT dans la catégorie 1 (cf. notes méthodologiques). Sont concernés, en premier lieu, le coût des services destinés aux demandeurs d'emploi qui sont fournis par des services publics de l'emploi (SPE) de chaque pays, y compris la gestion des allocations. Les dépenses relatives aux services de PMT sont particulièrement importantes au Royaume-Uni, où elles représentaient près de 0,4 % du PIB en 2004 et constituaient le principal élément du total des dépenses de PMT (44 %).

Au niveau de l'Union, les dépenses concernant les services du marché du travail représentaient moins de 10 % du total des dépenses de PMT et, en dehors du Royaume-Uni, seule la République Tchèque affiche un pourcentage dépassant 20 %.



<sup>1</sup> Voir les notes méthodologiques pour plus d'informations concernant les principaux types d'interventions PMT et la ventilation des dépenses PMT.

<sup>2</sup> Les totaux de l'UE-25 sont élaborés sans les données de Chypre, de Malte, et de la Slovaquie mais comprennent des valeurs estimées pour la Grèce et la Pologne. Les données de la catégorie 2 (formation) sont incomplètes dans le cas du Luxembourg et ne sont pas comprises dans les totaux de l'UE.

Tableau 1 - Dépenses publiques de PMT en % du PIB, 2004.

 eurostat	Services PMT (catégorie 1)	Mesures PMT (catégories 2-7)	Aides PMT (catégories 8-9)	Total dépenses PMT
UE-25	0,21 *	0,62 *	1,42 *	2,26 *
UE-15	0,22 *	0,64 *	1,46	2,33 *
BE	0,23	0,92	2,41	3,56
CZ	0,12	0,13	0,26	0,52
DK	0,16	1,52	2,67	4,36
DE	0,29	0,85	2,31	3,46
EE	0,02	0,04	0,18	0,25
EL	0,02	0,17	0,45	0,63
ES	0,05	0,55	1,50	2,10
FR	0,25	0,73	1,72	2,69
IE	0,20	0,49	0,90	1,59
IT	0,04	0,55	0,76	1,35
CY	:	:	:	:
LV**	0,04	0,09	0,38	0,50
LT	0,04	0,15	0,11	0,31
LU	:	:	0,69	:
HU	0,10	0,21	0,38	0,69
MT	:	:	:	:
NL	0,32	1,12	2,23	3,67
AT	0,17	0,43	1,39	2,00
PL <sup>1</sup>	:	0,15	0,79	0,95
PT	0,11	0,55	1,32	1,99
SI	:	:	:	:
SK	0,08	0,07	0,32	0,47
FI	0,16	0,78	2,07	3,01
SE	0,20	1,00	1,32	2,51
UK	0,36	0,16	0,28	0,80
BG	0,07	0,48	0,27	0,81
RO**	0,04	0,11	0,57	0,72
NO	0,13	0,66	0,86	1,65

\* Estimations Eurostat. \*\* Les données font référence à 2003.

<sup>1</sup> Données OCDE.

Certaines de ces valeurs peuvent être estimées (ou comporter des valeurs estimées). Cf.

"Notes sur les données".

Source : Eurostat, base de données "Politique du marché du travail", mars 2006.

Les dépenses totales en faveur des mesures PMT pour les catégories 2-7 atteignaient plus de 1,5 % du PIB au Danemark et 1 % aux Pays-Bas et en Suède. En Belgique, en Allemagne, en France et en Finlande, les dépenses étaient également supérieures (plus de 0,7 % du PIB) à la moyenne de 0,6 % de l'ensemble de l'Union (UE-25). À l'inverse, la Lettonie (données 2003), la Slovaquie et l'Estonie enregistrent des dépenses d'interventions actives inférieures à 0,1 % du PIB.

En 2004, les dépenses publiques consacrées aux aides PMT dans les catégories 8-9 constituaient la part principale du total des dépenses de PMT dans tous les pays, à l'exception du Royaume-Uni, de la Lituanie et de la Bulgarie, et affichaient un niveau légèrement supérieur à 1,4 % du PIB (63 % du total des dépenses) dans l'UE-25 dans son ensemble. Dans cinq pays (Danemark, Belgique, Allemagne, Pays-Bas et Finlande), les dépenses relatives aux aides PMT représentaient plus de 2 % du PIB, alors qu'elles affichaient un niveau inférieur à 0,2 % du PIB en Estonie et en Lituanie.

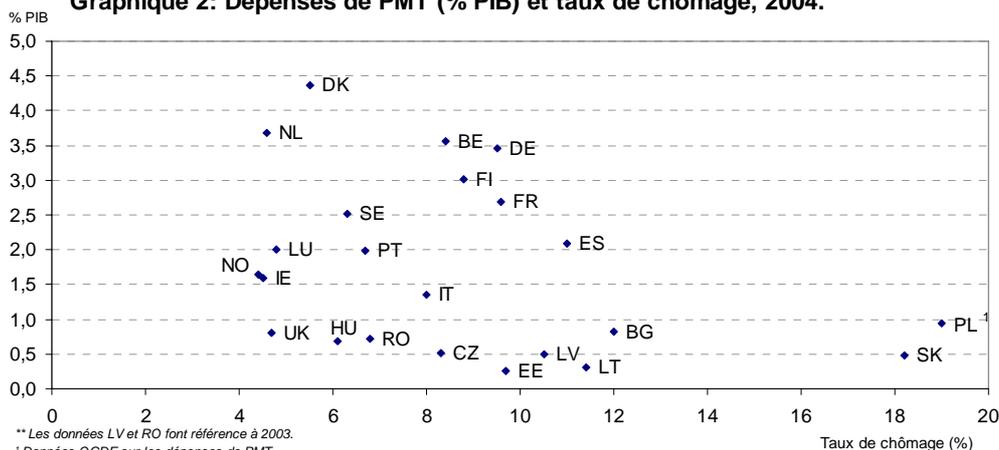
Les États membres enregistrent des écarts sensibles dans le niveau des dépenses de PMT, le niveau le plus élevé en pourcentage du PIB (Danemark) étant équivalent à dix-sept fois le niveau le plus bas (Estonie). L'écart est plus prononcé encore parmi les différents types d'intervention, les dépenses les plus élevées pouvant atteindre 24 fois ou même 35 fois le niveau le plus bas (respectivement pour les aides PMT et les mesures PMT).

## Il n'y a pas de rapport entre les dépenses de PMT en pourcentage du PIB et le niveau du chômage

Les dépenses de PMT en pourcentage du PIB sont communément utilisées pour comparer le niveau des dépenses entre les pays. Toutefois, cette mesure ne tient pas compte de facteurs tel que le niveau sous-jacent du chômage,

qui est susceptible d'influer les montants dépensés. En effet, le graphique 2 ci-dessous montre qu'il n'y a pas ou peu de corrélation entre le niveau des dépenses en pourcentage du PIB et le niveau du chômage pour chaque pays.

Graphique 2: Dépenses de PMT (% PIB) et taux de chômage, 2004.



\*\* Les données LV et RO font référence à 2003.

<sup>1</sup> Données OCDE sur les dépenses de PMT

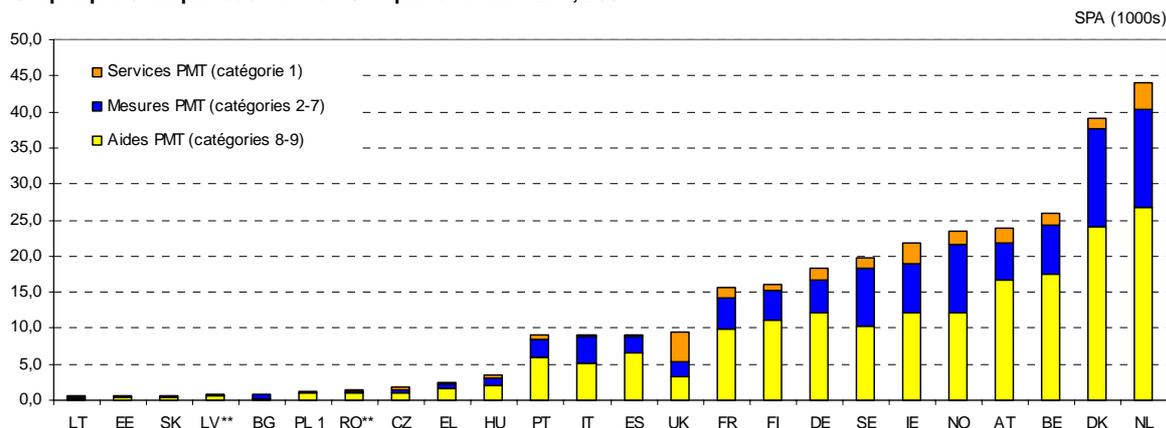
Source : Eurostat, bases de données "Politique du marché du travail" et "Enquête sur les forces de travail", mars 2006.

## Le niveau des dépenses de PMT en SPA par chômeur fait apparaître de faibles niveaux de dépenses dans les nouveaux pays de l'UE

Il convient donc d'étudier les dépenses en valeurs absolues par rapport au nombre de chômeurs. En examinant en outre les dépenses sous forme de SPA (standard de pouvoir d'achat) plutôt qu'en euros, les différentiels de prix sont

largement éliminés. Le tableau 2 fait apparaître les dépenses de PMT en milliers de SPA par chômeur selon la définition utilisée dans l'enquête sur les forces de travail, mais aussi par chômeur inscrit.

Graphique 3- Dépenses PMT en SPA par chômeur EFT, 2004.



\* \*\* Les données font référence à 2003.

<sup>1</sup> Données OCDE.

Estimations Eurostat: EL données estimées pour les catégories 1 et 2-7.

Source : Eurostat, bases de données "Politique du marché du travail" et "Enquête sur les forces de travail", mars 2006.

Dans certains pays, l'effectif de ces populations peut sensiblement varier. La définition que donne l'EFT des chômeurs renvoie aux personnes sans emploi (pas même une heure de travail par semaine) pouvant prendre un emploi et recherchant activement un emploi. En revanche, le nombre de chômeurs inscrits renvoie à des définitions nationales qui peuvent inclure/exclure certains groupes. Par exemple, les personnes travaillant quelques heures à temps partiel peuvent être prises en compte dans certains pays, alors que dans d'autres les personnes sans aucun emploi qui ne cherchent qu'un emploi à temps partiel ou un emploi temporaire ne sont pas prises en compte. Du fait des politiques du marché du travail qui sous-tendent la législation nationale, le nombre de chômeurs inscrits donne la meilleure indication de la population éligible pour les interventions de PMT dans chaque pays, alors que le nombre de chômeurs tel qu'il ressort de l'EFT fournit une mesure du chômage qui est mieux comparable au niveau international.

En termes de dépenses (en SPA) par chômeur de l'EFT (cf. graphique 3), les Pays-Bas affichent le niveau le plus élevé (44 100) devant le Danemark (39 100), la Belgique, l'Autriche, la Norvège et l'Irlande étant les seuls autres pays à enregistrer des dépenses supérieures à 21 000 SPA. En revanche, le total des dépenses de PMT 2004 ne s'établissait qu'à environ 9 000 SPA par chômeur au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et au Portugal. En Grèce, les dépenses étaient encore plus faibles, n'atteignant que 2 400 SPA par chômeur (EFT). Dans les nouveaux États membres, les dépenses étaient inférieures à 2 000 SPA par chômeur dans tous les pays à l'exception de la Hongrie. Étant donné que les dépenses exprimées en SPA éliminent les différentiels de prix, le faible niveau des dépenses par chômeur dans les nouveaux pays de l'UE pourrait refléter des niveaux relativement élevés de chômage (dans certains cas) et l'absence d'une tradition d'intervention étatique dans ce domaine.

Tableau 2 - Dépenses de PMT en SPA (1000s) par chômeur (EFT et inscrit) et taux d'emploi, 2004

eurostat	Services PMT (catégorie 1)		Mesures PMT (catégories 2-7)		Aides PMT (catégories 8-9)		Total dépenses de PMT		Taux de chômage (% population active)
	Chômeur EFT	Chômeur inscrit	Chômeur EFT	Chômeur inscrit	Chômeur EFT	Chômeur inscrit	Chômeur EFT	Chômeur inscrit	
BE	1,7	1,1	6,7	4,4	17,5	11,5	25,9	17,0	8,4
CZ	0,5	0,4	0,5	0,4	1,0	0,8	1,9	1,5	8,3
DK	1,5	1,2	13,7	11,2	24,0	19,7	39,1	32,2	5,5
DE	1,5	1,4	4,5	4,1	12,2	11,0	18,3	16,4	9,5
EE	0,1	:	0,1	:	0,4	:	0,6	:	9,7
EL	0,1*	0,1*	0,6*	0,6*	1,7	1,7	2,5*	2,4*	10,5
ES	0,2	0,2	2,4	2,5	6,5	6,8	9,1	9,5	11
FR	1,4	1,4	4,2	4,1	9,9	9,8	15,6	15,3	9,6
IE	2,8	4,3	6,7	3,9	12,2	6,5	21,7	14,7	4,5
IT	0,3	:	3,7	:	5,1	:	9,1	:	8
CY	:	:	:	:	:	:	:	:	5,2
LV**	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,8	0,8	1,0	10,5
LT	0,1	0,1	0,3	0,4	0,2	0,2	0,6	0,6	11,4
LU	:	:	:	:	:	:	:	:	4,8
HU	0,5	0,4	1,1	0,7	2,0	1,3	3,6	2,4	6,1
MT	:	:	:	:	:	:	:	:	7,7
NL	3,8	2,2	13,5	7,6	26,8	15,1	44,1	24,9	4,6
AT	2,1	1,6	5,2	4,0	16,7	13,1	23,9	18,7	4,8
PL <sup>1</sup>	:	:	0,2	:	1,0	:	1,1	:	19
PT	0,5	0,4	2,5	2,0	6,0	4,7	9,0	7,1	6,7
SI	:	:	:	:	:	:	:	:	6,3
SK	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,5	0,6	0,7	18,2
FI	0,8	0,7	4,2	3,3	11,0	8,7	16,0	12,7	8,8
SE	1,6	1,9	7,9	9,8	10,4	12,8	19,8	24,5	6,3
UK	4,2	6,9	1,9	3,1	3,4	5,5	9,5	15,5	4,7
BG	0,1	0,1	0,5	0,5	0,3	0,3	0,9	0,8	12
RO**	0,1	0,1	0,2	0,2	1,1	1,1	1,4	1,4	6,8
NO	1,9	2,2	9,4	10,8	12,2	14,1	23,4	27,1	4,4

\* Estimations Eurostat.

\*\* Les données font référence à 2003.

<sup>1</sup> Données OCDE.

Certaines de ces valeurs peuvent être estimées (ou comporter des valeurs estimées). Cf. "Notes sur les données".

Source : Eurostat, bases de données "Politique du marché du travail" et "Enquête sur les forces de travail", mars 2006.

Le rapport entre le pays dépensant le plus pour les PMT (en SPA) par chômeur EFT (Pays-Bas) et le pays dépensant le moins (Lituanie) s'est établi à 94 pour l'année 2004. En ce qui concerne les pays de l'UE-15, la fourchette n'était comprise qu'entre 1 et 5, la Grèce n'étant pas prise en compte pour cause de données incomplètes.

Ce même rapport est plus serré (environ 1 à 53) si l'on compare l'ensemble des pays utilisant les SPA par chômeur inscrit (auquel cas le Danemark affiche les chiffres les plus élevés). En fait, le tableau 2 montre que les dépenses exprimées en SPA sont moins élevées dans la plupart des pays si on utilise les chômeurs inscrits comme dénominateurs, en particulier en Irlande et aux Pays-Bas où le niveau de dépenses recule de près de moitié par rapport aux SPA par chômeur EFT. C'est le résultat des écarts sensibles entre les deux populations de chômeurs telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

Les écarts entre pays sont les plus importants lorsque l'on étudie les aides PMT (interventions «passives» dans les catégories 8 et 9) la fourchette allant de 1 à 230 si les dépenses sont exprimées en SPA par chômeur EFT et de 1 à 131 si elles sont exprimées en SPA par chômeur inscrit (il

convient de noter que l'ordre des pays change selon les mesures). En ce qui concerne les mesures PMT (interventions «actives» dans les catégories 2 à 7), la fourchette entre le pays qui a dépensé le plus et celui qui a dépensé le moins était inférieure d'environ 30 % à celle des aides PMT.

Il convient de noter que ces mesures de la dépense par chômeur ne doivent pas être interprétées comme des mesures de la générosité du système d'allocation chômage des différents pays. Dans la plupart des pays, une personne doit être inscrite au chômage pour percevoir une allocation, mais en aucun cas l'ensemble des chômeurs inscrits bénéficie de telles allocations – dans certains cas, les allocations chômage ne sont payables que pour une période limitée, dans d'autres les moyens financiers sont vérifiés de même que d'autres conditions susceptibles d'exclure le versement d'allocations à certains chômeurs inscrits. À l'inverse, certaines personnes sont susceptibles de percevoir des allocations, alors qu'elles ne sont plus inscrites au chômage – par exemple les personnes âgées qui ne sont plus tenues de chercher du travail. Le nombre de personnes bénéficiant d'allocations peut donc sensiblement s'écarter du nombre de chômeurs inscrits ou de chômeurs répertoriés par l'EFT.

## Les aides PMT représentent près des deux tiers du total des dépenses de PMT

Tableau 3 - Part des dépenses de PMT par principal type d'intervention, 2004

	Services PMT (catégorie 1)	Mesures PMT (catégories 2-7)	Aides PMT		
			Catégories 8-9	Sous-catégories 8.1 - 8.3 <sup>2</sup> (allocations chômage)	Catégorie 9 (allocations de pré-retraite)
UE-25	9,5 *	27,6 *	63,0 *	57,6 *	3,6 *
UE-15	9,5 *	27,7 *	62,9	58,1	3,6
BE	6,5	25,9	67,7	53,5	12,1
CZ	24,0	25,7	50,3	48,8	-
DK	3,8	34,9	61,3	44,1	16,6
DE	8,4	24,7	66,9	63,8	1,3
EE	9,7	17,1	73,2	54,7	-
EL*	3,3	26,1	70,6	70,6	-
ES	2,3	26,3	71,4	68,8	1,3
FR	9,1	27,0	63,9	60,9	2,9
IE	12,8	30,9	56,3	45,6	4,0
IT	3,3	40,5	56,3	48,9	7,3
CY	-	-	-	-	-
LV**	7,6	17,0	75,5	74,7	-
LT	13,9	50,2	35,9	16,4	11,7
LU	-	-	-	-	-
HU	14,7	30,1	55,2	54,1	1,2
MT	-	-	-	-	-
NL	8,7	30,6	60,8	60,8	-
AT	8,7	21,6	69,7	47,7	14,9
PL <sup>1</sup>	-	16,2	83,8	-	-
PT	5,8	27,8	66,4	55,3	10,4
SI	-	-	-	-	-
SK	17,4	15,2	67,4	63,1	2,9
FI	5,2	26,0	68,8	52,3	16,1
SE	7,8	39,8	52,3	50,2	-
UK	44,4	20,0	35,6	35,6	-
BG	8,9	58,4	32,7	32,7	-
RO**	6,3	14,8	78,9	62,0	-
NO	8,0	39,9	52,1	47,2	-

\* Estimations Eurostat.

\*\* Les données font référence à 2003.

<sup>1</sup> Données OCDE.

<sup>2</sup> 8.1 Prestation de chômage complet; 8.2 Prestation de chômage partiel; 8.3 Prestation de chômage "temps partiel".

Certaines de ces valeurs peuvent être estimées (ou comprendre des valeurs estimées). Cf. "Notes sur les données".

Source : Eurostat, base de données "Politique du marché du travail", mars 2006.

En 2004, les dépenses consacrées aux mesures passives (catégories 8 et 9 des PMT) représentaient 63,0 % des dépenses de l'UE-25 en faveur des mesures PMT et constituaient la part la plus importante des dépenses dans la quasi totalité des pays (tableau 3). La part essentielle de ces dépenses concerne l'octroi de différentes formes de prestations de chômage (versées en cas de chômage complet, partiel et en cas de travail à temps partiel) qui sont couvertes par les sous-catégories 8.1 à 8.3. Globalement, ces dépenses représentent 57,6 % de l'ensemble des dépenses PMT (UE-25).

En 2004, les dépenses consacrées aux aides PMT ont été importantes en Estonie (73,2 % du total), en Espagne et en

Grèce (plus de 71 % dans les deux cas), dans le second cas l'ensemble des dépenses correspondait à des allocations chômage. Les dépenses atteignaient également un niveau élevé en Lettonie (75,5 %) et en Roumanie (78,9 %) pour les données de l'année 2003. À l'inverse, les aides PMT consomment la plus faible part des dépenses en Bulgarie (32,7 %), au Royaume-Uni (35,6 %) et en Lituanie (35,9 %). La Suède, la Norvège et la République Tchèque sont les seuls autres pays à utiliser moins de 55 % des dépenses de PMT pour les allocations/aides aux chômeurs.

Outre les allocations chômage, les indemnités de préretraite, qui sont couvertes par la catégorie 9 des PMT, sont l'autre composante principale des dépenses "passives". Au niveau de l'UE-25, ces allocations représentaient 3,6 % du total des dépenses de PMT en 2004. Au Danemark et en Finlande, les dépenses au titre des indemnités de préretraite représentaient plus de 16 % du total des dépenses PMT. Les dépenses atteignaient également un niveau élevé en Autriche, en Lituanie et en Belgique (12 % ou plus).

En 2004, quelque 28 % du total des dépenses de PMT (UE-25) ont été dépensées pour des mesures PMT relatives aux catégories 2 à 7. La Lituanie et la Bulgarie ont été les seuls pays dans lesquels les dépenses consacrées aux mesures actives ont représenté plus de la moitié du total des dépenses de PMT, alors que l'Italie, la Suède et la Norvège ont également dépensé 40 % ou plus de ce total pour financer les mesures actives. À l'inverse, le Royaume-Uni, l'Estonie et la Slovaquie, ainsi que la Lettonie et la Roumanie en 2003, ont consacré moins de 20 % du total des dépenses de PMT aux mesures actives.

Les services PMT (catégorie 1) représentaient la part la plus importante du total des dépenses seulement au Royaume-Uni (plus de 44 %). Les services PMT représentaient 24,0 % des dépenses en République Tchèque, alors que leur part dans le total des dépenses de PMT ne dépassait 10 % qu'en Slovaquie, en Lituanie, en Hongrie et en Irlande. En fait, les dépenses du Royaume-Uni pour les services de PMT sont si importantes qu'elles représentent près de 30 % du montant total dépensé dans l'Union.

## La formation reste le poste de dépenses le plus important pour les interventions actives

Le tableau 4 fait apparaître la composition des dépenses consacrées aux mesures PMT par catégorie pour l'année 2004. Les mesures assurant une formation (catégorie 2) représentaient la part la plus importante des dépenses actives de l'UE-25 (40,4 %). En effet, la formation professionnelle est le domaine de dépenses prédominant pour les mesures actives dans neuf des vingt trois pays pour lesquels des données sont disponibles et, au Royaume-Uni et en Estonie la formation représentait plus des trois quarts des dépenses consacrées aux mesures PMT.

Tableau 4 - Part des dépenses consacrées aux mesures de PMT par catégorie, 2004

	2. Formation professionnelle	3. Rotation et partage d'emploi	4. Incitations à l'emploi	5. Insertion professionnelle des handicapés	6. Création directe d'emplois	7. Aides à la création d'entreprises
UE-25	40,4*	0,4*	18,5*	17,8*	16,3*	6,6*
UE-15	40,6*	0,4	18,2*	18,0	16,2	6,5*
BE	21,3	-	16,5	11,8	50,0	0,4
CZ	12,8	-	35,7	25,0	22,7	3,8
DK	35,5	-	30,3	34,2	0,0	-
DE	42,5	0,2	9,9	17,2	15,1	15,3
EE	77,5	-	11,8	-	1,0	9,6
EL	18,5*	-	25,3*	19,6	-	36,5*
ES	22,2	1,5	42,7	12,8	14,7	6,1
FR	42,5	-	13,6	11,7	31,7	0,5
IE	36,8	-	14,6	7,1	41,5	-
IT	41,4	0,5	45,5	1,2	1,8	9,6
CY	-	-	-	-	-	-
LV**	32,8	-	6,6	8,0	52,7	-
LT	39,9	-	25,6	1,0	33,4	0,0
LU	-	-	-	-	-	-
HU	22,3	-	45,7	4,5	24,9	2,7
MT	-	-	-	-	-	-
NL	31,8	0,0	2,6	49,7	15,9	-
AT	64,8	0,0	12,9	11,9	9,5	0,9
PL	-	-	-	-	-	-
PT	52,8	0,0	31,0	8,3	7,4	0,5
SI	-	-	-	-	-	-
SK	14,1	-	10,9	1,2	48,7	25,0
FI	51,9	6,5	15,9	12,8	10,9	1,9
SE	34,6	0,6	18,5	43,0	-	3,3
UK	82,6	-	1,0	13,6	2,5	0,3
BG	12,6	-	5,1	2,2	78,3	1,9
RO*	2,5	-	53,8	0,3	42,9	0,4
NO	13,9	0,0	4,2	81,4	0,1	0,4

\* Estimations Eurostat.

\*\* Les données font référence à 2003.

Certaines de ces valeurs peuvent être estimées (ou comprendre des valeurs estimées). Cf. "Notes sur les données".

Source : Eurostat, base de données "Politique du marché du travail", mars 2006.

La deuxième catégorie de dépenses actives, par ordre d'importance, correspondait aux mesures d'incitation à l'emploi (catégorie 4), qui représentait 18,5 % du total de l'UE25. Ces mesures favorisent le recrutement de chômeurs sur des postes à caractère permanent, habituellement par des subventions salariales ou des exemptions de cotisations sociales patronales. L'utilisation de ces mesures d'incitation à l'emploi en tant que mesures actives du marché du travail varie sensiblement selon les pays. En Hongrie (45,7 %), en Italie (45,5 %), en Espagne (42,7 %) et en République Tchèque (35,7 %), les mesures d'incitation à l'emploi représentaient le poste de dépenses le plus important en 2004. Les dépenses dépassaient également la moyenne (UE-25) au Portugal (31,0 %), au Danemark (30,3 %), en Lituanie (25,6 %), en Grèce (25,3 %) et en Suède (18,5 %). Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Norvège, les incitations à l'emploi étaient toutefois peu utilisées et atteignaient 5 % ou moins des dépenses PMT actives. Il convient de noter que certains pays utilisent d'autres instruments qui ne relèvent pas du champ d'application de la base PMT pour inciter les chômeurs à opter pour du travail plutôt que des allocations. Par exemple, le Royaume-Uni dispose d'un système de crédits fiscaux qui permettent d'accroître le revenu net des personnes à faible revenu, notamment celles qui ont des familles à charge.

L'insertion professionnelle des handicapés (catégorie 5) regroupe l'ensemble des mesures PMT destinées

exclusivement aux personnes handicapées. En 2004, les pays de l'UE-25 ont dépensé 17,8 % des dépenses actives en interventions pour les personnes handicapées et cette catégorie représentait la plus grande part des dépenses aux Pays-Bas (49,7 %) et en Suède (43,0 %). Elles affichaient également un niveau élevé au Danemark, où l'intégration des personnes handicapées est le deuxième domaine de dépenses (34,2 %) après la formation (35,5 %). En dehors de l'Union européenne, cette catégorie est particulièrement importante en Norvège où les handicapés professionnels bénéficient de 81,4 % des dépenses consacrées aux mesures PMT. Toutefois, les interventions destinées spécifiquement aux handicapés ne sont pas aussi importantes dans les autres pays et représentent moins de 5 % des dépenses actives en Hongrie (4,5 %), en Bulgarie (2,2 %), en Italie, en Lituanie, en Slovaquie et en Roumanie (moins de 2 % dans tous ces cas).

Ces différences sensibles reflètent, tout au moins en partie, une conception politique car les pays appliquant des mesures qui accordent une place importante aux groupes défavorisés dépensent vraisemblablement moins pour cette catégorie que les pays qui préfèrent procéder à des interventions adaptées aux handicapés et à d'autres groupes.

Les mesures directes de création d'emplois (catégorie 6), qui font appel à des fonds publics pour créer des emplois d'utilité collective ou non commerciaux pour les chômeurs, représentaient 16,3 % du total des dépenses de l'UE-25 en mesures actives 2004 ; elles représentaient la catégorie la plus importante en Lettonie (52,7 %), en Belgique (50,0 %), en Slovaquie (48,7 %) et en Irlande (41,5 %), se classant deuxième domaine par ordre d'importance en Lituanie (33 %) et en Hongrie (25 %). En ce qui concerne les pays tiers, c'est en Bulgarie (78,3 %) que la création directe d'emplois a été particulièrement importante. En revanche, ces mesures ne représentaient qu'environ 2 % des dépenses actives au Royaume-Uni et en Italie, moins de 1 % au Danemark et en Norvège et étaient inexistantes en Grèce ou en Suède.

Les aides à la création d'entreprises (catégorie 7), dont l'objectif est d'encourager les chômeurs et d'autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou une activité indépendante, sont utilisées par tous les pays sauf le Danemark, l'Irlande, la Lettonie et les Pays-Bas. D'une manière générale, la catégorie est relativement petite et ne représente que 6,6 % des dépenses de l'UE-25 consacrées aux mesures PMT. Toutefois, c'est en Grèce que les mesures d'aide aux start-up ont constitué le type d'intervention active le plus important, puisqu'elles y ont représenté 36,5 % des dépenses actives PMT pour l'année 2004. En Allemagne également, ces dépenses ont affiché un niveau relativement élevé (15,3 %) et elles ont été le deuxième domaine de dépenses actives en Slovaquie, avec 25,0 % du total dépensé pour les mesures PMT.

Enfin, les dépenses au titre des mesures relatives à la rotation dans l'emploi et au partage de l'emploi (catégorie 3) – les chômeurs remplacent totalement ou partiellement des salariés en congé ou travaillant à temps réduit – représentent moins de 0,5 % de toutes les dépenses actives dans l'Union. En fait, ce type de mesure n'existe pratiquement pas dans la plupart des pays et n'est significatif qu'en Finlande (6,5 % des dépenses).

## Dans plus de la moitié des pays, la part la plus importante des dépenses consacrées aux mesures de PMT est transférée aux employeurs

Dans la base de données PMT, les données relatives aux dépenses sont ventilées d'après le type de dépenses, ce qui permet de préciser de quelle façon les fonds publics sont utilisés en vue de bénéficier aux groupes cibles. La classification est double et identifie d'abord le destinataire direct des fonds publics et ensuite le type de dépenses concerné (versement en espèces, remboursement, exemptions fiscales ou réductions de cotisations sociales).

Le tableau 5 fait apparaître la ventilation des mesures et aides PMT par destinataire direct, y compris les montants dont la ventilation n'est pas précisée pour une raison ou une autre (par définition, toute dépense consacrée aux services de PMT correspond à un transfert à des prestataires de services).

Ce sont presque exclusivement les bénéficiaires individuels qui étaient les destinataires directs des dépenses consacrées à des aides PMT, comme on pourrait s'y attendre en ce qui concerne les allocations de chômage et de préretraite. L'Autriche et l'Irlande font exception puisque plus de 10 % des dépenses totales consacrées aux aides PMT y ont été transférées aux employeurs; il en va de même, dans une moindre mesure, de l'Allemagne, du Luxembourg et de la France (moins de 4 %). Sont concernés les cas de figure tels que le chômage technique, les soutiens publics étant transférés à l'employeur qui rémunère ensuite les salariés concernés.

Tableau 5 - Part des dépenses de PMT par destinataire direct, 2004

EUROSTAT	Mesures PMT (catégories 2-7)					Aides PMT (catégories 8-9)				
	Total	Transferts aux individus	Transferts aux employeurs	Transferts aux prestataires de services	Non précisés	Total	Transferts aux individus	Transferts aux employeurs	Transferts aux prestataires de services	Non précisés
UE-25	100	23,9 *	39,7 *	31,7 *	4,7 *	100	98,3 *	1,7 *	0,0 *	0,0 *
UE-15	100	23,9	39,5	31,9	4,7	100	98,3	1,7	0,0	0,0
BE	100	23,7	56,6	19,7	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
CZ	100	4,4	83,3	12,4	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
DK	100	41,7	51,8	6,4	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
DE	100	36,1	8,3	45,4	10,2	100	96,7	3,3	0,0	0,0
EE	100	19,5	11,8	68,6	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
EL	100	30,3	6,0	1,0	62,7	100	100,0	0,0	0,0	0,0
ES	100	5,2	68,9	25,9	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
FR	100	18,8	65,7	15,5	0,0	100	99,9	0,1	0,0	0,0
IE	100	65,6	0,0	20,2	14,2	100	89,6	10,4	0,0	0,0
IT	100	11,8	78,6	9,6	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
CY	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
LV**	100	7,1	67,2	25,8	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
LT	100	11,5	60,1	28,5	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
LU	:	:	:	:	:	100	96,7	3,3	0,0	0,0
HU	100	20,2	79,8	0,0	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
MT	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
NL	100	3,2	19,6	77,2	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
AT	100	36,7	29,0	25,6	8,7	100	81,8	18,2	0,0	0,0
PL	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
PT	100	44,6	29,9	25,5	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
SI	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
SK	100	35,6	26,0	38,4	0,0	100	99,8	0,0	0,0	0,2
FI	100	49,2	29,9	20,9	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
SE	100	38,8	51,9	9,3	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
UK	100	0,3	7,2	66,9	25,6	100	100,0	0,0	0,0	0,0
BG	100	2,0	90,3	5,2	2,5	100	96,5	0,0	3,5	0,0
RO**	100	16,2	73,3	10,5	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0
NO	100	68,0	17,8	14,2	0,0	100	100,0	0,0	0,0	0,0

\* Estimations Eurostat.

\*\* Les données de LV et RO font référence à 2003.

Certaines de ces valeurs peuvent être estimées (ou comprendre des valeurs estimées). Cf. "Notes sur les données".

Source : Eurostat, base de données "Politique du marché du travail", mars 2006.

Dans plus de la moitié des pays fournissant des données détaillées, la part la plus importante des dépenses de PMT (catégories 2 à 7) correspond aux transferts aux employeurs – plus de trois quarts du total en Bulgarie (90,3 %), en République tchèque (83,3 %), en Hongrie (79,8 %) et en Italie (78,6 %); plus de 65 % du total en Espagne (68,9 %), en Lettonie (67,2 %) et en France (65,7 %). En Bulgarie, ces dépenses concernent en premier lieu la création directe d'emplois, alors que les incitations à l'emploi sont plus importantes dans les autres pays. À l'autre extrême, on trouve des pays tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni (même si le destinataire direct n'est pas précisé pour 25 % des dépenses du Royaume-Uni), où les transferts aux employeurs représentent moins de 9 % des dépenses.

Il convient de noter que ces dépenses ne couvrent pas seulement les transferts en numéraire tels que les subventions salariales, mais aussi des recettes auxquelles l'État renonce, par exemple des réductions d'impôts ou des exonérations fiscales. En Italie en effet, la presque totalité des transferts aux employeurs, et 75 % du total des dépenses consacrées aux mesures actives, correspondent à des réductions des cotisations sociales patronales.

Les transferts aux particuliers représentaient la plus grande part des dépenses consacrées aux mesures PMT en Norvège (68,0 %), en Irlande (65,6 %), en Finlande (49,2 %), au Portugal (44,6 %), au Danemark (41,7 %) et en Autriche (36,7 %). À l'inverse, les transferts aux prestataires de services ont été les plus importants aux Pays-Bas (77,2 %), en Estonie (68,6 %), au Royaume-Uni (66,9 %), en Allemagne (45,4 %) et en Slovaquie (38,4 %).

Le résumé ci-dessus traduit la situation des données actuellement disponibles en ce qui concerne les dépenses, mais il est important que les lecteurs retiennent deux points susceptibles d'affecter la comparabilité des données entre pays. Premièrement, il faut savoir que les données PMT font référence aux destinataires directs des transferts publics, ce qui peut cacher des différences majeures. Par exemple, dans la catégorie de la formation, les fonds publics sont parfois versés à un prestataire de formation – auquel cas ils sont enregistrés comme des transferts à des prestataires de services qui utilisent ensuite une partie de cet argent pour payer les indemnités journalières aux participants. Dans d'autres cas, des allocations similaires peuvent être payées directement par l'État et sont donc enregistrées comme des

transferts aux individus. Deuxièmement, les participants aux mesures actives continuent parfois de recevoir des allocations de chômage dans certains pays au lieu d'une allocation de formation ou d'une autre allocation d'activation. La méthodologie PMT recommande d'identifier de telles

dépenses et de les inclure dans la catégorie active pertinente plutôt que dans la catégorie 8; à l'heure actuelle, toutefois, seules la Norvège (pour les allocations de chômage) et la Finlande (pour les aides au marché du travail) y sont parvenues.

## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Définition des catégories PMT par type d'action

### Services PMT

1 - *Services du marché du travail*: l'ensemble des services rendus par les SPE, d'autres organismes publics ou agences privées subventionnées par des fonds publics, qui facilitent l'intégration des chômeurs et autres demandeurs d'emploi dans le marché du travail ou qui assistent les employeurs dans le recrutement et la sélection de personnel.

### Mesures PMT

2 - *Formation professionnelle*: mesures visant à augmenter les chances des chômeurs et autres groupes cibles de trouver un emploi grâce à la formation, et qui sont financées par des organismes publics. Il convient d'inclure ici des mesures offrant la preuve qu'une formation théorique est dispensée ou, si la formation se déroule sur le lieu de travail, qu'une supervision spécifique est assurée aux fins de la formation.

3 - *Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi*: mesures qui facilitent l'insertion professionnelle d'un chômeur ou d'une personne appartenant à un autre groupe cible dans un poste de travail par la substitution d'heures de travail effectuées par un salarié déjà en poste.

4 - *Incidations à l'emploi*: mesures qui facilitent le recrutement de chômeurs et de personnes appartenant à d'autres groupes cibles ou qui contribuent à assurer le maintien dans l'emploi de personnes menacées de le perdre involontairement. La majeure partie des coûts salariaux est normalement supportée par l'employeur.

5 - *Insertion professionnelle des handicapés*: mesures visant à favoriser l'insertion des handicapés dans le marché du travail.

6 - *Création directe d'emplois*: mesures créant des emplois supplémentaires, généralement d'intérêt public ou socialement utiles afin de procurer un emploi aux chômeurs de longue durée ou aux personnes qui rencontrent des difficultés particulières sur le marché du travail. La majorité des coûts salariaux est normalement couverte par des fonds publics.

7 - *Aides à la création d'entreprises*: mesures qui ont pour but d'encourager les chômeurs et autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou une activité indépendante.

### Soutiens PMT

8 - *Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi*: mesures ayant pour but de compenser une perte de salaire ou de revenu des particuliers grâce au versement de prestations en espèces.

9 - *Préretraite*: Mesures qui facilitent la préretraite complète ou partielle de travailleurs âgés qui ont peu de chances de trouver un nouvel emploi ou dont le départ à la retraite facilite le placement d'une personne au chômage ou appartenant à un autre groupe cible.

### Dépenses par type

La base de données PMT réunit des données sur les dépenses publiques associées à chaque intervention. Pour chaque intervention, la dépense requise doit couvrir les transferts et les recettes perdues dont les individus ou les organisations bénéficient au titre de l'intervention. Tout autre coût indirect doit être considéré comme faisant partie intégrante des frais d'administration d'une intervention et doit par conséquent être inscrit dans la sous-catégorie 1.2 uniquement.

De telles dépenses peuvent inclure:

- les transferts effectués sous la forme de versements en espèces ou de remboursements
- la valeur des biens et services fournis directement
- le montant de recettes auquel l'État renonce par suite de réductions de prélèvements obligatoires.

Pour toutes les interventions PMT, le destinataire direct des dépenses publiques peut être un participant, son employeur ou les prestataires de services tels qu'ils sont définis ci-dessous.

- Par transfert aux individus il faut entendre les transferts directs à des particuliers qui sont versés en espèces ou qui correspondent à une réduction de prélèvements obligatoires.

- Par transfert aux employeurs, il faut entendre les transferts directs aux employeurs qui sont versés en espèces ou qui correspondent à une réduction de prélèvements obligatoires. Dans les cas où une organisation publique ou à but non lucratif verse un salaire aux participants (par exemple pour des travaux d'utilité collective ou publique), l'État ou la municipalité est considéré comme l'employeur.

- Par transfert aux prestataires de services, il faut entendre les transferts directs aux producteurs de biens et de services qui sont fournis à des particuliers ou des employeurs sous la forme de services fournis directement (par exemple formation ou conseil).

- La rubrique «Non précisé» renvoie (pour les données quantitatives uniquement) aux montants des dépenses qui ne peuvent pas être ventilées par destinataire direct ou par type (ces montants sont calculés automatiquement par le logiciel PMT).

### Source des données

L'unité d'observation dans la base de données PMT est l'intervention au niveau de la politique du marché du travail. Pour chaque pays, les données par catégorie sont un agrégat d'une ou de plusieurs interventions. Lors de la publication de données sur les dépenses, les totaux d'une catégorie ne sont pas calculés à moins que les valeurs ne soient complètes pour toutes les mesures de cette catégorie ou que l'on sache que les valeurs manquantes sont d'ampleur modeste (<1%). Ceci garantit que l'importance relative de chaque catégorie ne donne pas lieu à une fausse interprétation par défaut de prise en compte de valeurs manquantes significatives.

### Notes sur les données

IL n'y a pas de données disponibles pour Chypre, Malte ou la Slovaquie. Les données de la Lettonie et de la Roumanie font référence à l'année 2003. Les chiffres de la Pologne sont tirés de données soumises à l'OCDE et non validées par Eurostat.

UE-25 estimations Eurostat.

UE-15: estimations Eurostat pour les catégories 1 à 7. Ne comprend pas le Luxembourg pour la catégorie 2.

DK: dépenses estimées pour certaines mesures dans toutes les catégories sauf la catégorie 5.

DE: les dépenses relatives aux mesures des Länder renvoient à l'année 2003 (environ 7 % du total des catégories 1 à 7).

EL: données partielles pour la catégorie 1 et données estimées pour les catégories 2, 4, 5 et 7.

ES: de faibles montants de dépenses renvoient à 2003 pour certaines mesures des catégories 4, 5 et 9.

EE: les données de la catégorie 6 sont estimées.

FR: les dépenses sont estimées pour certaines mesures des catégories 1 et 7 (respectivement 16 % et 33 % du total de la catégorie).

IE: la catégorie 4 englobe de faibles sommes qui relèvent de la catégorie 7, mais n'ont pas pu être isolées.

IT: plus de 50 % de la dépense de la catégorie 1 est estimée. La catégorie 4 englobe de faibles montants qui relèvent de la catégorie 7 mais qui n'ont pas pu être isolés.

HU: les dépenses des catégories 2, 4 et 7 englobent quelques montants relatifs aux personnes handicapées qui devraient normalement être enregistrés dans la catégorie 5.

AT: la catégorie 2 englobe de faibles montants de dépenses qui relèvent des catégories 3 et 7.

SK: les dépenses de la catégorie 9 sont estimées.

FI: les dépenses sont estimées pour les mesures de la catégorie 5 (environ 40 % du total de la catégorie).

UK: les dépenses sont estimées pour certaines mesures des catégories 1, 2 et 4 (environ 50 % du total des catégories) et de la catégorie 6 (100 %).

BG: les dépenses sont estimées pour certaines mesures des catégories 2, 4 et 6 (moins de 5 % du total de chaque catégorie).

# Pour en savoir plus:

Données : [Site web EUROSTAT/Page d'accueil/Population et conditions sociales/Données](http://ec.europa.eu/eurostat/page.do?code=POPULATION&lang=fr)

## Population et conditions sociales

- + Population
- + Santé
- + Education et formation
- **Marché du travail**
  - + Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)
  - + Statistiques sur les vacances d'emploi
  - + Gains
  - + Coûts de la main-d'oeuvre
  - **Politiques du marché du travail**
    - **Dépenses publiques en matière de politiques du marché du travail**

---

### Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)

### European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:  
<http://ec.europa.eu/eurostat/>

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

### l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>  
E-mail: [info-info-opoce@ec.europa.eu](mailto:info-info-opoce@ec.europa.eu)

---

### Pour informations et méthodologie

Africa Melis  
Eurostat/D2 L-2920 Luxembourg  
Tel: (352) 4301 32294  
Fax: (352) 4301 34029  
E-mail : [africa.melis@cec.eu.int](mailto:africa.melis@cec.eu.int)

Cet article a été préparé par Flavio Bianconi et Andy Fuller.